



La lettre d'AFRISTAT

Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

NUMERO 3

MAI
1997

EDITORIAL

SOMMAIRE

EDITORIAL	1
NOUVELLES DE LA MISE EN PLACE D'AFRISTAT	2
LES ACTIVITES TECHNIQUES	4
MISSIONS, VISITES ET CONTACTS EXTERIEURS	5
LE SEMINAIRE SUR LE SECTEUR INFORMEL	7

Ce troisième numéro de *La Lettre d'AFRISTAT* est en grande partie consacré au séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique Subsaharienne qui s'est tenu à Bamako du 10 au 14 mars 1997.

Cette première grande manifestation scientifique internationale organisée par AFRISTAT a réuni pendant cinq jours près de 90 experts en provenance de 25 pays africains francophones, anglophones et lusophones, de 3 pays européens, d'organisations économiques sous-régionales et régionales africaines et de plusieurs institutions internationales.

Un résumé des points saillants du séminaire ainsi que les recommandations adoptées par les participants figurent dans ce numéro. Ces documents sont également disponibles en anglais.

Au cours des prochaines semaines, AFRISTAT va publier les actes du séminaire.

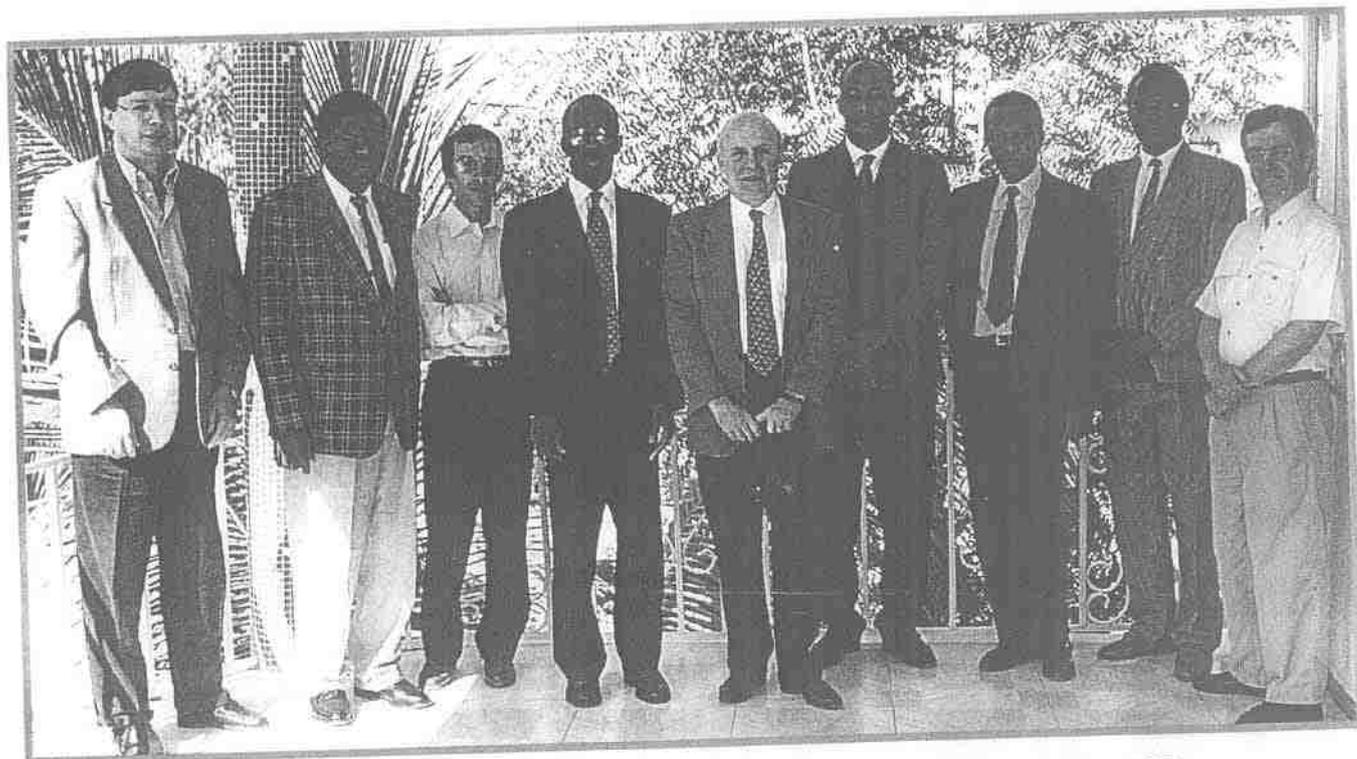
C'est pour moi l'occasion de remercier une fois de plus toutes les institutions qui ont participé à l'organisation et au financement de ce séminaire.

Enfin, en relation avec les partenaires concernés, AFRISTAT s'attachera à favoriser la mise en œuvre des recommandations et à promouvoir le développement de la coopération sud-sud dans le domaine de la production et de l'utilisation des statistiques du secteur informel.

ADRESSE
BP E 1600
Bamako Mali
Tél. (223) 23 55 00
23 55 80
Fax (223) 22 11 40

Lamine DIOP
Directeur Général

Nouvelles de la mise en place d'AFRISTAT



Les participants à la première réunion du Conseil scientifique d'AFRISTAT

1. Réunions des organes statutaires

Au cours des quatre premiers mois de cette année, le Conseil scientifique a tenu sa première réunion tandis que le Comité de direction et le Conseil des Ministres se sont réunis pour la deuxième fois.

1.1. Réunion du Conseil scientifique

La première réunion du Conseil scientifique a eu lieu les 6 et 7 janvier 1997 dans les locaux d'AFRISTAT à Bamako.

Le Conseil a porté à sa présidence pour un mandat de deux ans Monsieur Jean-Louis BODIN, Inspecteur Général de l'INSEE.

Après avoir adopté son règlement intérieur, le Conseil a examiné le rapport d'activités de la Direction Générale et le projet de programme de travail pour 1997.

Le Conseil a débattu du rôle que doit jouer AFRISTAT dans le domaine des études économiques et a proposé que l'Observatoire :

- apporte en priorité son appui aux Instituts Nationaux de Statistique (INS) pour améliorer le contenu des travaux existants (comptes nationaux, situations économiques annuelles, études sectorielles, etc.);
- apporte également son soutien aux INS pour la réalisation de nouvelles analyses et synthèses :

- aide les INS et les organisations économiques sous-régionales à mettre en place des banques de données ;
- constitue une banque de données sur l'ensemble des Etats membres ; en particulier, AFRISTAT doit pouvoir jouer un rôle d'initiative dans la constitution d'une banque de données sur les conditions de vie de ménages;
- soit en mesure de réaliser à moyen terme des études et synthèses, soit de sa propre initiative, soit à la demande d'une partie des Etats membres ou des organisations sous-régionales.

Concernant les publications, le Conseil a identifié les quatre séries de publications suivantes :

- une série **Méthodes** dont le caractère prioritaire a été souligné,
- une série **Résultats** présentant les résultats statistiques des travaux dont AFRISTAT est maître d'œuvre en coédition éventuelle avec les commanditaires de ces travaux,
- une série **Etudes** couvrant les domaines statistiques et économiques,
- une série **Annuaire**s qui pourra être mise en œuvre à moyen terme.

Enfin le Conseil a estimé qu'il était prioritaire qu'AFRISTAT apporte son appui aux INS pour améliorer et harmoniser le contenu de leurs publications.

1.2. Réunion du Comité de direction

La deuxième réunion du Comité de direction s'est tenue à Bamako du 17 au 20 février 1997. Des représentants de treize des quatorze Etats membres ainsi que ceux de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), de la Banque des Etats d'Afrique Centrale (BEAC), de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et de l'Union Douanière des Etats d'Afrique Centrale (UDEAC) y ont participé. Des observateurs du Ministère français de la Coopération, de l'INSEE et d'EUROSTAT ont également pris part aux travaux du Comité.

Le Comité a approuvé le rapport d'activités présenté par le Directeur Général et a félicité la Direction Générale pour le travail accompli depuis la première réunion du Comité.

Le Comité a ensuite fait le point sur l'état d'avancement d'une part, des procédures de ratification du Traité par les Etats signataires et d'autre part des procédures de versement des contributions au Fonds AFRISTAT.

Le Comité a adopté son règlement intérieur et le projet de règlement intérieur du Conseil des Ministres. Il a examiné le relevé de conclusions de la première réunion du Conseil scientifique. Il a apprécié les orientations proposées par le Conseil et a pris note des suggestions contenues dans ce relevé de conclusions.

Le Comité de direction a approuvé le programme de travail pour 1997 et a fait les principales observations suivantes :

- au niveau de l'étude sur l'état du système statistique, il est demandé aux INS n'ayant pas encore renvoyé le questionnaire de le faire dans les meilleurs délais et dans tous les cas avant fin mars 1997. Par ailleurs, il a demandé à l'ensemble des INS de communiquer à la Direction Générale les études et publications disponibles sur l'évaluation de la demande en matière de statistiques ;

- au niveau des statistiques de prix, le Comité de direction réitère sa demande pour qu'un projet d'harmonisation des indices des prix à la consommation soit réalisé dans les pays d'Afrique Centrale et aux Comores. Il mandate la Direction Générale pour prendre les contacts nécessaires au niveau des institutions d'Afrique Centrale et préparer un projet spécifique pour les Comores ;

- au niveau des activités de comptabilité nationale, le Comité a pris note avec intérêt des précisions données sur les fonctionnalités et les avantages du module ERETES. Il a demandé à la Direction Générale de définir une stratégie d'implantation du module en tenant compte des moyens humains et matériels disponibles au niveau des INS.

En outre, le Comité a invité la Direction Générale à poursuivre les activités d'ordre institutionnel et administratif relatives notamment à la ratification du Traité, à la constitution du Fonds AFRISTAT et à la mise en place du personnel.

S'agissant des questions budgétaires, le Comité a examiné les comptes de l'exercice 1996 et adopté le budget pour l'exercice 1997.

Pour le poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT, le Comité a choisi parmi les trente neuf candidats celui dont le nom a été proposé au Conseil des Ministres (cf. point 1.3).

Le projet d'appui à l'adoption et à la mise en œuvre d'un programme statistique minimum commun (projet PROSMIC) a été présenté au Comité par la Direction Générale d'AFRISTAT. Il est financé par la Commission Européenne à hauteur de 900 000 Ecus et couvre une période de deux ans. La Convention de financement a été signée le 12 décembre 1996 par le Professeur João De Deus PINHEIRO, Commissaire Européen chargé du Développement, au nom de la Commission des Communautés Européennes, et le 23 janvier 1997 par Monsieur Dioncounda TRAORE, Ministre d'Etat, Ministre des Affaires Etrangères et des Maliens de l'Extérieur, au nom des Etats membres d'AFRISTAT.

Le Comité de direction a étudié la mise en œuvre de ce projet. Il a constaté que ce projet, d'une importance capitale pour AFRISTAT, n'entraîne pas d'importants travaux supplémentaires pour les INS. Il a souhaité que les Banques Centrales et les institutions sous-régionales d'intégration économique soient associées à toutes les étapes importantes du projet et a confirmé la nécessité que les Comores participent à l'ensemble des activités sur le financement propre d'AFRISTAT.

Le Comité de direction, souhaitant une forte implication des INS dans la conception du programme statistique minimum commun, a recommandé que ceux-ci adressent à la Direction Générale leurs propositions pour qu'elles soient prises en compte dans l'avant-projet de programme.

Ainsi, le Comité de direction a adressé ses félicitations à la Direction Générale suite aux démarches entreprises auprès de l'Union Européenne et aux résultats obtenus et remercié EUROSTAT pour son soutien constant.

Enfin le Comité a élaboré des recommandations au Conseil des Ministres d'AFRISTAT et adopté des motions de remerciement au gouvernement et au peuple maliens, au gouvernement français et à la Commission Européenne.

1.3 Réunion du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres a tenu sa deuxième réunion le 17 avril 1997 à Cotonou en marge de la réunion semestrielle des Ministres de l'Economie et des Finances des pays membres de la Zone Franc.

La réunion était présidée par Monsieur Moïse MENSAH, Ministre des Finances de la République du Bénin en l'absence de Monsieur Soumaïla CISSE, Président du Conseil des Ministres d'AFRISTAT, empêché.

Le Conseil a entendu le rapport d'activités présenté par le Directeur Général et examiné les recommandations de la deuxième réunion du Comité de direction.

LES ACTIVITES TECHNIQUES

Il a approuvé le rapport d'activités et félicité la Direction Générale pour le travail accompli depuis la première réunion du Conseil.

Le Conseil a adopté son règlement intérieur et procédé à la nomination de Monsieur Martin BALEPA au poste de Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT.

Le Conseil a également pris les décisions suivantes :

1. Concernant l'état d'avancement des procédures de ratification du Traité

Le Conseil, ayant constaté que les procédures internes de ratification du Traité n'étaient pas encore achevées dans quatre Etats signataires, a lancé un appel pressant aux Etats concernés pour que le nécessaire soit fait dans les meilleurs délais possibles.

2. Concernant l'état d'avancement de la mise en place du Fonds AFRISTAT

Le Conseil a noté que la plupart des Etats signataires avaient pris les dispositions budgétaires appropriées pour le versement de leur quote-part du capital du Fonds AFRISTAT. Toutefois le rythme des versements est encore très insuffisant. Le Conseil a rappelé que le bon fonctionnement de l'Observatoire à partir du 1^{er} janvier 1998 est conditionné par la mise en place rapide du Fonds. Il invite les Etats concernés à faire preuve de diligence dans le versement effectif de leur quote-part. Enfin, le Conseil a décidé de faire le point sur ce dossier lors de sa prochaine réunion en septembre 1997.

2. Mise en place du personnel

Monsieur Hubert GBOSSA, expert en comptabilité nationale, a pris service au début du mois d'avril 1997. Il est le quatrième expert en poste à AFRISTAT.

Le Directeur Général Adjoint d'AFRISTAT doit prendre service le 1^{er} juillet 1997. Monsieur Martin BALEPA, camerounais, 51 ans, est ingénieur de la statistique, diplômé de l'INSEA de Rabat en 1971. Il a travaillé à la Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale de 1971 à 1985 où il a occupé les fonctions de Sous-Directeur des Statistiques Economiques, de Directeur-Adjoint et de Directeur. Depuis 1985, il a été Directeur du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitat et du Bureau Central des Recensements et des Etudes de Population.

Un avis de recrutement de trois experts africains (un statisticien agricole, un statisticien informaticien et un statisticien économiste spécialiste du secteur informel) a été diffusé au cours du mois d'avril.

Deux assistants techniques français (un statisticien d'enquêtes et un statisticien informaticien) doivent rejoindre l'Observatoire en septembre prochain et deux autres (un statisticien d'entreprises et un macro-économiste) en 1998.

1. Projet PROSMIC

Lors de sa deuxième réunion, le Comité de direction a examiné la mise en œuvre du projet (cf. point 1.2).

A l'issue des deux années concernées par le projet (1997 et 1998), les résultats suivants sont attendus :

- un programme statistique minimum commun (PROSMIC) adopté par les Etats membres,
- une amélioration des procédures de programmation et de suivi des travaux des INS des Etats membres,
- un cadre d'harmonisation des nomenclatures adopté par les Etats membres,
- des méthodes harmonisées d'élaboration des comptes nationaux adoptées par les Etats membres,
- les responsables des comptes nationaux des Etats membres formés aux méthodes harmonisées d'élaboration des comptes.

La première activité porte sur une étude sur l'état des systèmes statistiques nationaux des Etats membres et leurs perspectives de développement.

En premier lieu, une enquête a été réalisée auprès des Directions des INS des quatorze pays. Le questionnaire a été transmis en août 1996 aux INS. Au 1^{er} mai 1997, seuls les INS du Congo, du Gabon et de Guinée Equatoriale n'ont pas retourné le questionnaire rempli. Ils doivent le faire dans les meilleurs délais.

Le rapport provisoire de l'étude et un avant-projet de programme statistique minimum commun doivent être présentés à la deuxième réunion du Conseil scientifique début octobre 1997 et à la troisième réunion du Comité de direction en novembre 1997.

2. Assistance en comptabilité nationale

Les deux experts en comptabilité nationale ont préparé leur programme d'activités pour l'année 1997 qui concerne notamment la mise en œuvre des volets *Nomenclatures* et *Méthodes harmonisées d'élaboration des comptes* du projet PROSMIC, des appuis aux trois pays (Centrafrique, Cameroun, Côte d'Ivoire) où le module ERETES est utilisé, ainsi que l'implantation de ce module dans les pays de l'UEMOA (programme PARSTAT).

A la demande de l'INS du Mali, l'assistant technique, expert en comptabilité nationale d'AFRISTAT, a effectué une mission d'appui technique de trois semaines à Bamako. Cette mission a permis de finaliser les aspects méthodologiques concernant les comptes des secteurs institutionnels et l'élaboration d'un Tableau Economique Intégré ainsi que la mise en place de comptes provisoires.

Deux missions de suivi des travaux de comptabilité nationale (ERETES) ont été effectuées par les experts en comptabilité nationale auprès des INS du Cameroun et de Côte d'Ivoire. Dans les deux cas, il s'agissait d'accompagner les comptables nationaux dans une phase d'analyse centralisée des arbitrages réalisés au niveau de chaque membre de l'équipe.

3. Mise en place de la documentation

La documentaliste d'AFRISTAT a pris service le 2 janvier 1997. La mise en place du centre de documentation a nécessité un inventaire des documents disponibles : documents anciens concernant les pays membres envoyés par l'INSEE (un millier de volumes), documents récents provenant des INS, de l'INSEE et d'autres sources.

Une mission d'appui documentaire de Monsieur Jean-Luc DUVAL, responsable de la bibliothèque de l'Ecole Nationale de la Statistique et de l'Analyse de l'Information, a eu lieu du 3 au 8 février 1997.

Cette mission a permis de choisir le logiciel documentaire (CDS-ISIS), de préciser la nature et les méthodes de traitement des documents (catalogage, indexation, thesaurus), d'envisager la gestion des services et produits et de prendre des mesures pour la pérennité, l'enrichissement et la vie du fonds documentaire (politiques d'acquisitions et d'abonnements, de conservation).

4. Participation à des projets

4.1. Projet Prix UEMOA

Les principales activités au niveau de la composante prix ont concerné le suivi de la mise en place de l'indice, le suivi du développement du logiciel Chapo et la participation au séminaire de Dakar d'avril 1997.

Le suivi de la mise en place de l'indice harmonisé s'est effectué d'une part à partir d'appels téléphoniques réguliers aux INS et d'autre part par des missions. Ces missions avaient les objectifs suivants : effectuer un examen de l'état d'avancement des travaux de mise en place de l'indice (situation de la collecte et de la saisie des données, évaluer la mise à jour du panier suite aux tests effectués en décembre 1996, évaluer la mise en place des pondérations suite aux résultats de l'enquête sur les dépenses des ménages), assister le service des prix dans ces tâches afin de rattraper d'éventuels retards et établir un programme de travail pour la suite des travaux. L'expert prix d'AFRISTAT s'est rendu dans les INS de Côte d'Ivoire, du Burkina Faso, du Togo et du Mali.

L'élaboration du logiciel CHAPO par les informaticiens d'EuroCost s'est poursuivie. Un site pilote de test du logiciel a fonctionné dans les locaux d'AFRISTAT du 2 janvier 1997 au 18 avril 1997. Ce site pilote était chargé de tester l'ensemble du fonctionnement du logiciel : il liste les bugs et propose des améliorations quant à la logique et à l'ergonomie de l'application. Les responsables de la composante prix du projet du Sénégal et du Mali ont travaillé sous la responsabilité de l'expert prix d'AFRISTAT. Le responsable de l'INS du Bénin est également venu participer à ces tests durant deux semaines en février. Une mission des informaticiens d'EuroCost à Bamako en février et une autre de l'expert prix d'AFRISTAT à Luxembourg ont permis de coordonner les travaux.

Le troisième séminaire de la composante prix du Projet s'est tenu au siège de la BCEAO à Dakar du 23 au 29 avril 1997. Il a regroupé des représentants des sept INS de l'UEMOA et des agences nationales de la BCEAO ainsi qu'un représentant du Ministère français de la

Coopération. Le séminaire a été animé par les informaticiens d'EuroCost, l'expert prix d'EuroCost et l'expert prix d'AFRISTAT. Les thèmes suivants ont été abordés : bilan de la mise en place de l'indice des prix et formation au logiciel CHAPO.

4.2. Programme PARSTAT

A l'issue des deux dernières missions de faisabilité qui ont eu lieu au Bénin et au Togo durant la deuxième quinzaine de janvier 1997, un document de projet intitulé *Programme régional d'appui statistique à la surveillance multilatérale des pays de l'UEMOA (PARSTAT)* a été rédigé sous la supervision d'EUROSTAT.

En marge de la deuxième réunion du Comité de direction d'AFRISTAT, la Commission de l'UEMOA a réuni les 20 et 21 février 1997 dans les locaux d'AFRISTAT les Directeurs des INS des sept pays membres de l'UEMOA pour examiner le document, en présence de représentants d'EUROSTAT, de la BCEAO et d'AFRISTAT. Les Directeurs ont approuvé la proposition qui leur était soumise.

Le Directeur Général d'AFRISTAT a participé à toutes les missions de faisabilité et à la mise au point du programme PARSTAT qui sera financé par l'Union Européenne pour une durée de deux ans.

MISSIONS, VISITES ET CONTACTS EXTERIEURS

A la demande de la Direction Générale d'AFRISTAT, Monsieur V. RAUDE, Trésorier Payeur Général du Morbihan (France), a effectué du 25 au 28 février une mission à Bamako dans le cadre de l'élaboration et de la mise en place de l'organisation comptable et budgétaire de l'Observatoire. Un programme de travail a été élaboré et trois autres missions d'experts français ont été prévues. Toutes ces missions sont financées par le Ministère français de la Coopération.

En marge du séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique subsaharienne, le Directeur Général d'AFRISTAT a reçu plusieurs personnalités pour discuter de la collaboration future entre AFRISTAT et les institutions qu'elles représentaient au séminaire. Il s'agit de :

- Monsieur El Moktar OULD ZAMEL, Directeur Général de l'Office National de la Statistique (ONS) de Mauritanie,
- Monsieur Philippe RAJAABELINA, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) de Madagascar,
- Monsieur Peregrino COSTA, Directeur de la Statistique de Sao Tome et Principe,
- Monsieur William AMELEWONOU, de la Division des Services d'Informations sur le Développement à la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA),
- Monsieur Akou ADJOGOU, Chef de la section des statistiques au Secrétariat Exécutif de la CEDEAO,
- Monsieur Antoine SIMONPIETRI, Statisticien économiste principal à la Banque Mondiale.

Missions réalisées par les experts d'AFRISTAT

M. Lamine DIOP	- Cotonou (12/01 au 17/01)	Projet appui statistique régional UEMOA
	- Lomé (18/01 au 24/01)	Projet appui statistique régional UEMOA
	- Luxembourg, Paris (01/02 au 08/02)	Préparation du document du Programme PARSTAT Réunion du Conseil scientifique du séminaire sur le secteur informel
	- Cotonou (14/04 au 18/04)	Réunion semestrielle des Ministres de l'Economie et des Finances des pays membres de la Zone Franc Conseil des Ministres d'AFRISTAT
	- Bissau (20/04 au 23/04)	Participation de la Guinée Bissau au Programme PARSTAT
	- Dakar (24/04 au 26/04)	Troisième séminaire de la composante prix du Projet prix UEMOA
M. Alain BRILLEAU	- Paris (01/03 au 04/03)	Projet prix UEMOA (réunion de coordination)
	- Abidjan (17/03 au 22/03)	Projet prix UEMOA (mission de suivi)
	- Luxembourg (25/03 au 29/03)	Projet prix UEMOA (réunion sur le développement du logiciel CHAPO)
	- Ouagadougou (31/03 au 05/04)	Projet prix UEMOA (mission de suivi)
	- Lomé (07/04 au 11/04)	Projet prix UEMOA (mission de suivi)
	- Bamako (15/04 au 17/04)	Projet prix UEMOA (mission de suivi)
	- Dakar (21/04 au 30/04)	Troisième séminaire de la composante prix du Projet prix UEMOA
M. Eric METREAU	- Bamako (16/01 au 06/02)	Comptes des secteurs institutionnels, Comptes provisoires
	- Yaoundé (31/03 au 10/04)	Suivi des travaux d'élaboration des comptes (module ERETES)
	- Paris (24/04 au 30/04)	Réunion sur l'étude de faisabilité de l'harmonisation des comptes nationaux de la Côte d'Ivoire et du Ghana Réunion du Comité de pilotage du Projet ERETES
M. Hubert GBOSSA	- Abidjan (21/04 au 04/05)	Suivi des travaux d'élaboration des comptes (module ERETES)

Réunions et séminaires programmés

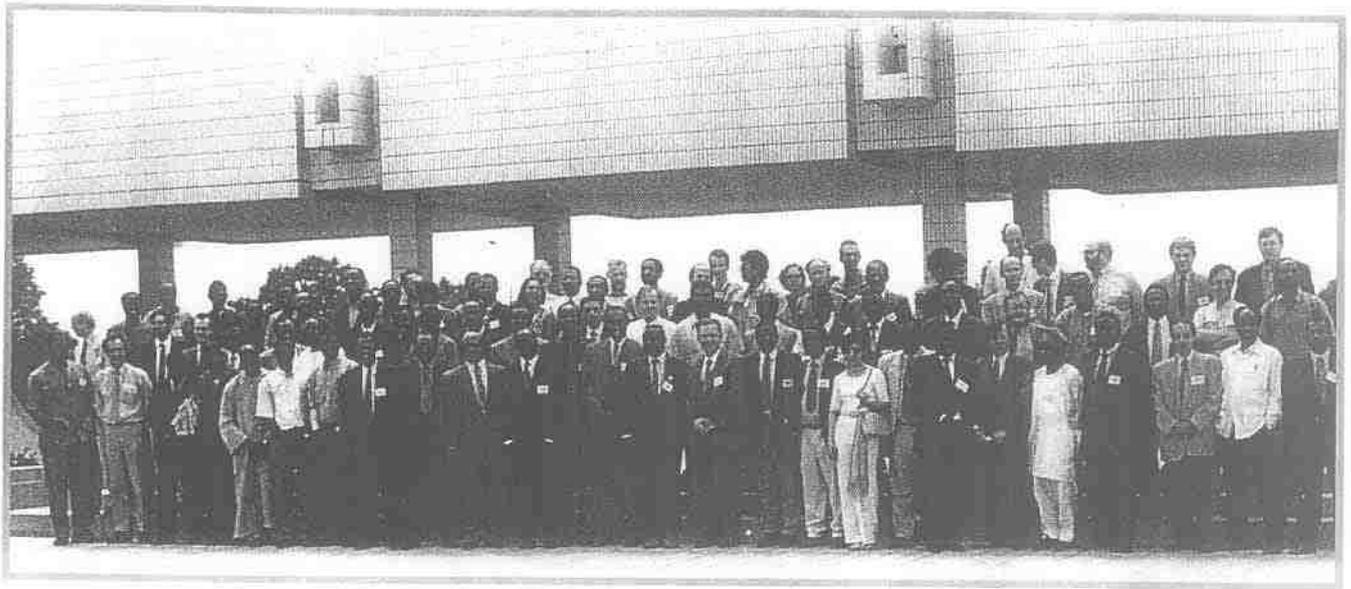
Réunions institutionnelles d'AFRISTAT

- 1^{er} au 3 octobre 1997 :
deuxième réunion du Conseil scientifique
- 10 au 13 novembre 1997 :
troisième réunion du Comité de direction

Séminaire

- 19 au 30 mai 1997 à Bamako :
4^e séminaire de la composante enquête
du Projet prix UEMOA

Le séminaire sur le secteur informel



Les participants

Un séminaire sur le secteur informel et la politique économique en Afrique Subsaharienne s'est tenu à Bamako (Mali) du 10 au 14 mars 1997. Organisé par AFRISTAT assisté par DIAL (Centre de recherche européen en économie du développement), le séminaire a été cofinancé par AFRISTAT, EUROSTAT, l'ODA (Overseas Development Administration du Royaume Uni), la Banque Mondiale, le Bureau International du Travail (BIT), le Ministère français de la Coopération et l'ORSTOM (Institut français de recherche scientifique pour le développement en coopération), L'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE-France) a participé au Comité scientifique préparatoire.

Le séminaire a été ouvert par Madame Fatou HAIDARA, Ministre de l'Industrie, de l'Artisanat et du Tourisme de la République du Mali.

Près de 90 experts en provenance de 25 pays africains francophones, anglophones et lusophones, de 3 pays européens, d'organisations économiques sous-régionales et régionales africaines et de plusieurs institutions internationales y ont participé.

Regroupant des producteurs et des utilisateurs de données, le séminaire visait trois objectifs :

- faire le point sur l'état des connaissances en matière de statistiques sur le secteur informel et les petites entreprises ;
- faire des recommandations en vue d'harmoniser les concepts et méthodes utilisés ;
- promouvoir le développement de la coopération Sud-Sud.

Les travaux qui se sont déroulés en séances plénières et au sein de groupes de travail ont été organisés autour des quatre thèmes suivants :

- le secteur informel : définition et importance ;
- les techniques d'enquêtes permettant de mesurer le secteur informel ;
- l'intégration du secteur informel aux systèmes d'information économique et à la comptabilité nationale ;
- la diffusion des résultats auprès des utilisateurs pour l'analyse et la politique économique.

1. Points saillants du séminaire

I. Secteur informel : définition et importance

Concernant la définition du secteur informel adoptée par la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail (CIST), les participants ont suggéré que les options retenues étaient trop nombreuses, en raison des adaptations prévues au niveau de chaque pays. Elle risque de rendre difficiles les comparaisons internationales. Aussi, l'utilisation de sous-classifications appropriées pour les différents segments du secteur informel a-t-elle été proposée, facilitant par là même les comparaisons internationales sur des segments bien identifiés.

La nécessité d'une définition statistique du secteur informel basée sur plusieurs critères a été soulignée, étant donnée la complexité de ce secteur. Cependant, il convient de classer ces différents critères par ordre de priorité, et il serait souhaitable d'établir une définition opérationnelle basée sur ces critères, conformément au cadre adopté par la 15^e CIST. Cette définition doit être suffisamment simple pour être facilement mise en pratique dans les opérations de terrain.

Pour définir le secteur informel, la 15^e CIST a recommandé d'utiliser en plus du statut juridique de l'entreprise, de la tenue d'une comptabilité complète et de la destination des produits, le non enregistrement administratif et/ou la taille exprimée en nombre d'emplois.

S'agissant de savoir lequel de ces deux derniers critères devrait être privilégié pour la définition du secteur informel, il a été remarqué que le choix dépend de l'utilisation qu'on veut faire des résultats produits. Les participants se sont accordés pour reconnaître que le critère de la taille était mieux adapté aux besoins de l'analyse et de la politique économique, car se référant à la manière dont les entreprises du secteur informel sont organisées et mènent leurs activités. Au contraire, le critère de non enregistrement semble mieux correspondre aux besoins de la comptabilité nationale, au moins pour les pays francophones, car il permet une meilleure complémentarité avec le secteur formel. Il a été mentionné que les deux besoins peuvent être réconciliés en définissant le champ d'enquête par le critère de la taille et en obtenant l'information sur l'enregistrement pendant l'enquête elle-même.

Plusieurs intervenants ont souligné que, bien que l'unité retenue pour définir le secteur informel soit l'unité de production, les unités d'analyse doivent être adaptées aux différents besoins : individu (pour la mesure de l'emploi), unité de production (pour la mesure de la production), ménage (pour l'étude des conditions de vie) ; et ceci parce que les mêmes individus ou ménages peuvent travailler à la fois dans des unités formelles et informelles. De ce fait, l'utilisation du terme *secteur* pour l'économie informelle ne correspond pas, stricto sensu, au concept de secteur institutionnel ou sous-secteur, tel que défini dans le Système de Comptabilité Nationale (SCN). Pour les besoins de la comptabilité nationale, l'unité d'analyse de l'économie informelle la plus appropriée est l'unité de production (établissement) et non le ménage.

Il a aussi été mentionné que, dans certains pays, les échanges transfrontaliers jouent sur la taille et la dynamique du secteur informel ; de ce fait le lieu de résidence des opérateurs informels est une caractéristique importante à prendre en compte pour la mesure.

La typologie des unités de production proposée dans une des communications présentées au séminaire (grandes entreprises, moyennes entreprises, micro-entreprises et petits métiers) semble trop complexe pour être effectivement opérationnelle. Par contre, la proposition en faveur d'une exploitation plus poussée des fichiers fiscaux a été faite. Il a été suggéré que cette exploitation ne se réduise pas seulement aux déclarations statistiques et fiscales (DSF) existant dans les pays francophones, mais qu'elle soit étendue aux entreprises imposées au forfait.

Des précisions ont été apportées sur les points suivants :

- il n'existe pas de recommandation internationale en ce qui concerne l'âge minimum pour la mesure des effectifs exerçant dans le secteur informel. Dans de nombreux pays, un nombre significatif d'enfants travaillent dans le secteur informel et l'âge à partir duquel ils commencent à travailler varie fortement d'un pays à l'autre. Des efforts devraient être entrepris dans les enquêtes sur le secteur informel pour collecter des informations sur les enfants y travaillant, indépendamment de leur âge ;
- les motifs qui conduisent les individus (hommes ou femmes) à s'engager dans des activités informelles sont divers. Ils vont des stratégies de survie au désir d'indépendance, de l'espérance de gains élevés à la perpétuation de traditions artisanales ; le secteur informel n'est pas synonyme de pauvreté ;
- d'un point de vue conceptuel, le secteur informel peut inclure des activités agricoles. Pour des raisons pratiques de collecte d'informations, la 15^e CIST recommande cependant d'exclure les activités agricoles des enquêtes sur le secteur informel ; ces activités feront l'objet de mesures spécifiques ;
- la 15^e CIST recommande de n'exclure aucune profession a priori du champ de l'informel, quel que soit le niveau de la technologie employée ou des revenus perçus ;
- depuis l'adoption de la définition internationale du secteur informel en 1993, des enquêtes ont été conduites dans un certain nombre de pays, y compris en Afrique, sans que des problèmes majeurs se soient faits jour, en ce qui concerne l'application de la définition.

II. Techniques d'enquêtes permettant la mesure du secteur informel

Des quatre approches possibles (approche indirecte, enquêtes auprès des ménages, enquêtes auprès des établissements, enquêtes mixtes), deux sont principalement utilisées pour la mesure des unités de production du secteur informel :

- les enquêtes auprès des établissements, faisant appel à un recensement sur le terrain de tous les établissements, à partir duquel on tire, le cas échéant, un échantillon, sur liste dans un premier temps, aréolaire ultérieurement ;
- les enquêtes dites *mixtes*, qui se déroulent en deux étapes : une première phase consiste en une enquête de base auprès des ménages : elle permet de repérer les personnes responsables d'une unité de production informelle. Une seconde phase enquête l'ensemble ou un échantillon de ces unités de production informelles.

Il faut noter que dans les deux cas l'unité d'observation est l'unité de production informelle, pour laquelle on étudie le mode de fonctionnement économique (mode de production, mode de financement, etc.).

Des expériences d'enquêtes auprès des établissements informels ont été présentées, relatives à plusieurs pays (en particulier, Bénin, Kenya, Mauritanie). Ces enquêtes nécessitent un travail de recensement des établissements informels, suivi d'une enquête utilisant parfois des questionnaires différents selon les activités des établissements. Le problème essentiel est celui de la couverture du champ, le bouclage étant difficile à réaliser ; par ailleurs, se pose également la question de la mise à jour d'un fichier des établissements informels.

Plusieurs enquêtes mixtes ont été également présentées, en particulier celles menées au Mali, en Tanzanie, à Yaoundé, à Antananarivo et au Niger. L'enquête de la phase 1 a consisté, dans certains cas, en une enquête emploi classique, alors qu'en Tanzanie elle a été spécifiée dès le départ afin de bien cerner le secteur informel, en définissant, au niveau des unités primaires de l'enquête, une stratification des zones de dénombrement selon le degré d'intensité d'activité informelle et, au niveau des unités secondaires de l'enquête, une stratification par type d'activités informelles. A Antananarivo et à Yaoundé, une troisième phase d'enquête sur la consommation des ménages a été ajoutée, destinée à mieux connaître le comportement des ménages en termes d'étude de la demande adressée au secteur informel : types de produits, lieux d'achat. A Dar Es Salaam, une troisième phase d'enquête auprès des employés a permis de compléter les informations obtenues auprès des employeurs du secteur informel, par exemple sur les conditions de travail. Deux pays ont présenté des enquêtes mixtes réalisées sur l'ensemble du territoire, y compris les zones rurales : la Tanzanie et le Niger.

Au niveau de la définition des unités à considérer comme informelles, il semble exister une différence entre pays anglophones et pays francophones : les pays francophones utilisent plus fréquemment le critère du non enregistrement statistique, alors que la Tanzanie, par exemple, utilise des critères comme la taille de l'établissement.

La nécessité d'avoir une couverture exhaustive du champ pour des utilisations macro-économiques telles que la comptabilité nationale, plaide plutôt en faveur de l'approche *enquête mixte* ; cependant, l'efficacité de cette méthode est liée à deux points :

- il est nécessaire que le délai entre l'enquête de la phase 1 et l'enquête auprès des établissements soit le plus court possible, à cause du fort degré de rotation dans le secteur informel ;
- si l'approche *enquête mixte* permet une couverture exhaustive du champ, elle n'assure pas nécessairement des résultats précis sur des branches d'activités particulières. Dans ce cas il peut être nécessaire de spécifier l'enquête de la phase 1 de façon à obtenir un nombre suffisant d'unités informelles du type en question à enquêter.

Une fois que les méthodes de mesure sont suffisamment maîtrisées, il est nécessaire de les stabiliser pour un même pays, afin de pouvoir mener des analyses sur l'évolution du secteur informel : en effet, des modifications, par exemple au niveau de la définition des unités à considérer comme informelles, ont rendu dans le passé les comparaisons impossibles.

Par contre, au niveau de l'harmonisation générale entre pays, il semble difficile pour l'instant de demander d'adopter des concepts identiques au niveau de la définition des unités informelles, le secteur informel pouvant correspondre à des réalités différentes selon les pays. Une harmonisation régionale peut cependant être recherchée.

Concernant la méthode de mesure, une préférence semble se dégager pour les enquêtes mixtes dans le cadre d'opérations destinées à couvrir l'ensemble des activités informelles. Parmi les différentes options possibles pour l'enquête phase 1, deux d'entre elles semblent devoir être privilégiées : une enquête emploi ou un dénombrement complet. La première solution présente l'avantage de fournir un cadre de référence pour la comptabilité nationale tout en amorçant un système d'informations sur l'emploi jusqu'ici déficient en Afrique Subsaharienne. La seconde solution permet d'optimiser la stratégie d'échantillonnage pour la phase 2.

Afin d'assurer la régularité de la production de statistiques sur le secteur informel, il a été suggéré que le dispositif d'enquêtes soit suffisamment léger pour être reconduit aisément dans le temps.

Dans la mesure où un segment du secteur productif informel est facilement repérable (concentration géographique), une approche *établissement* peut être mise en œuvre en complément d'une enquête mixte. Il faudra dans ce cas faire attention au problème de double compte (double mesure du segment en question).

La couverture rurale ne doit pas être exclue, ainsi que la réalisation de l'enquête dans l'ensemble des villes du pays. Pour l'approche des zones rurales, l'utilisation des enquêtes agricoles comme enquêtes de phase 1 pourrait être examinée.

Par ailleurs, en l'absence de financements importants, l'utilisation d'enquêtes auprès des ménages (telles que les enquêtes DSA, les enquêtes budget-consommation, etc.) pourrait être une solution de remplacement.

Un bilan comparatif, comprenant des éléments de coûts et de précision, devrait être envisagé à partir des opérations déjà réalisées en Afrique Subsaharienne.

III. Intégration du secteur informel aux systèmes d'information économique et à la comptabilité nationale

Dans l'état des informations actuellement disponibles, la part du secteur informel dans l'économie nationale des pays africains subsahariens représenterait une proportion importante, entre le quart et les deux tiers, selon que l'agriculture est ou non retenue. On notera cependant qu'un certain nombre de pays n'isolent pas encore ce

secteur au sein de leurs comptes nationaux. En revanche, la plupart d'entre eux procèdent à des évaluations qui le prennent en compte implicitement.

Les méthodes utilisées pour y parvenir sont assez diverses et dépendent des sources et données disponibles. Elles ont recours à :

- des proportions, parfois héritées de sources très anciennes ;
- des enquêtes, plus ou moins récentes, mais non spécifiques au secteur informel, ou ne le distinguant pas comme tel ;
- des enquêtes portant plus spécifiquement sur le secteur informel mais dont les champs géographiques et/ou sectoriels sont le plus souvent partiels ;
- et le cas échéant à des confrontations entre différentes sources disponibles.

On constate par ailleurs que dans des pays économiquement instables (et ceci pour les raisons les plus diverses), les approches évoquées au cours de ce séminaire peuvent devenir inopérantes.

Plusieurs des expériences d'élaboration des comptes présentées dans le cadre du séminaire ont été mises en place avant l'introduction des concepts définis par la XV^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (janvier 1993) et la quatrième révision du SCN (février 1993). L'adoption de ces concepts et définitions devrait pouvoir être l'occasion de retenir des méthodes plus intégrées pour l'élaboration des comptes nationaux, permettant la confrontation et l'arbitrage entre toutes les sources statistiques disponibles. Cette modernisation devrait aussi être l'occasion de distinguer le secteur informel au sein de l'économie nationale, si possible en différenciant plusieurs branches. C'est dans cette voie qu'AFRISTAT a l'intention de s'engager pour son assistance en comptabilité nationale.

Les comptes de production et d'exploitation des branches permettent la mesure des revenus générés par le secteur informel; ceux-ci constituent l'une des sources de revenus dont bénéficient les ménages. Une analyse complète du secteur informel suppose une intégration de ces deux points de vue sur les revenus et la mise en place de sous-secteurs institutionnels appropriés au sein des ménages. Pour mener à bien cette approche intégrée, des outils statistiques spécifiques sont nécessaires (du type enquête 1-2-3 ou enquête DSA).

Atteindre ces résultats suppose bien entendu que l'information statistique fournisse les données appropriées. Et cela suppose également que soit organisée et planifiée une coordination étroite entre comptables nationaux et statisticiens d'enquêtes permettant en particulier l'harmonisation des nomenclatures et des concepts utilisés. En vue d'assurer cette coordination, il convient que le comptable national formule ses besoins et explicite ses méthodes de travail ; il doit en particulier préciser les traitements qu'il souhaite appliquer aux données statistiques attendues.

Concernant ces besoins, on peut mentionner les attentes suivantes :

- les paramètres structurels du secteur informel, collectés sur des champs le plus souvent limités, mais parfois exhaustifs, doivent toujours être calés sur les données de population active des recensements démographiques ou des enquêtes emploi au niveau national ;
- en tout état de cause, des dispositifs permanents (annuels) de suivi du secteur informel sont requis car les évolutions annuelles de ce secteur sont trop rarement disponibles ;
- ces dispositifs permanents doivent être légers mais s'appuyer sur des enquêtes plus lourdes portant sur le secteur informel telles les enquêtes mixtes. Ces enquêtes lourdes sont effectuées de manière périodique et doivent respecter un bon rapport coût/efficacité ;
- les unités non enregistrées ne sont pas toutes assimilables au secteur informel ; le recours aux recensements et/ou aux enquêtes d'établissements permet alors de compléter et de mettre à jour le répertoire des entreprises appartenant au secteur formel, complémentaire du secteur informel.
- par ailleurs, il faut rappeler que l'activité des ménages produisant uniquement pour compte propre n'appartient pas au secteur informel ; sa mesure est problématique et nécessiterait une approche statistique spécifique.

L'objectif du comptable national est de distinguer et de mesurer chacune des activités économiques exercées dans le pays ; or, tout appareil statistique présente nécessairement des insuffisances et des contradictions. La confrontation de ces sources et le recours à des évaluations indirectes restent donc nécessaires, en particulier pour tenir compte des biais statistiques (dont la sous-déclaration) et de l'économie souterraine.

IV. Diffusion des résultats auprès des utilisateurs : analyse et politique économique

Les participants ont noté que le secteur informel est très hétérogène et comprend non seulement des entreprises relevant du secteur de subsistance, mais aussi des unités de production appartenant aux secteurs ayant des potentialités de croissance. En outre, en ce qui concerne les politiques visant à promouvoir le développement du secteur informel, il existe de nombreuses options que les Gouvernements devraient examiner. Ces politiques peuvent concerner des sous-secteurs particuliers et viser à résoudre des problèmes tels que l'accès au crédit, la formation, les conditions de travail, l'accroissement des revenus, la sécurité sociale, l'établissement de liens entre les secteurs formel et informel, la promotion des chambres de commerce et des chambres de métiers ou la réduction des frais liés à la location des locaux où s'exercent les activités de production.

Par conséquent, les informations requises peuvent porter non seulement sur une vue d'ensemble du secteur informel, mais revêtir également la forme d'une série d'études spécifiques. Par exemple, des enquêtes ayant une portée générale peuvent fournir des estimations adéquates sur

l'emploi dans le secteur informel et le PIB et servir de base pour des études plus approfondies. Des enquêtes plus détaillées auprès des unités de production plus grandes peuvent alors s'avérer nécessaires pour étudier les potentialités de croissance du secteur informel tandis que des données détaillées sur les ménages peuvent être requises pour appréhender divers aspects des ménages où des individus exercent des activités de production relevant du secteur de subsistance, de manière à permettre la formulation de politiques visant à accroître les revenus et à éradiquer la pauvreté.

Les participants ont souligné la nécessité de disposer de séries statistiques comparables et produites dans les plus brefs délais pour permettre la formulation de politiques visant à promouvoir le développement du secteur.

Il a été convenu que les statisticiens et les décideurs devraient efficacement communiquer entre eux depuis la phase de préparation des enquêtes jusqu'à la présentation et à la diffusion des résultats, de manière à s'assurer que les informations collectées sont pertinentes et seront utilisées. Tout en reconnaissant que les séminaires de présentation de résultats permettent d'atteindre cet objectif dans une certaine mesure, les participants ont souligné la nécessité de recourir à d'autres techniques telles que les campagnes de publicité, la mise au point de notes de présentation des résultats destinées à des utilisateurs cibles et la promotion commerciale. Les participants ont également souligné le fait que les décideurs ne perçoivent pas toujours la nécessité de s'appuyer sur des données chiffrées pour la formulation des politiques. Cette situation tient parfois à la mauvaise qualité des produits mis à leur disposition dans le passé. Par conséquent, ils peuvent être réticents à apporter leur concours à l'identification de leurs besoins en données. Dans tous les cas, les statisticiens devraient faire preuve d'imagination et faire un usage judicieux de leurs talents professionnels dans la recherche des meilleurs moyens de satisfaire les besoins des utilisateurs.

2. Recommandations du séminaire

A l'issue du séminaire les participants ont adopté les recommandations suivantes :

1. La définition du secteur informel adoptée par la 15^e Conférence Internationale des Statisticiens du Travail (CIST) doit être retenue. Cette définition inclut en principe les activités agricoles informelles ; toutefois il est recommandé de les mesurer indépendamment, afin de faciliter la collecte des données sur le secteur informel. Le fait que la définition internationale propose plusieurs options à choisir affecte les comparaisons internationales ; cependant, des classifications appropriées devraient être utilisées afin d'améliorer de telles comparaisons sur des segments spécifiques du secteur informel.

2. Le choix entre les critères de non enregistrement et de taille en termes d'emplois doit dépendre de l'utilisation des statistiques produites.

3. L'unité de production a été retenue pour définir le secteur informel ; d'autres unités comme le ménage ou l'individu sont également nécessaires pour l'analyse. Ceci impose que les enquêtes intègrent ces trois variables simultanément.

4. Pour les besoins du système d'information économique et sociale concernant le secteur informel, les enquêtes mixtes (deux phases) sont préconisées.

Pour la phase 1, il est recommandé :

- soit une enquête emploi qui fournisse un cadre de référence pour la comptabilité nationale, tout en amorçant un système d'information sur l'emploi ;

- soit une sélection de zones de dénombrement avec énumération complète des ménages permettant une optimisation du plan de sondage, dans le cas où le seul secteur informel est visé.

Pour la phase 2, une opération auprès des unités de production informelles est recommandée.

5. Tout système de mesure du secteur informel devrait, dans la mesure du possible, s'accompagner d'un système de mise à jour et de suivi du secteur formel.

6. Pour chaque pays, des définitions et des modes de mesure compatibles dans le temps sont nécessaires pour assurer l'analyse inter-temporelle des résultats. En cas de changement, il convient de se donner les moyens de pouvoir raccorder les anciennes séries.

7. Une harmonisation des concepts et des méthodologies devrait être envisagée pour permettre une comparaison internationale des informations produites.

8. Afin d'assurer le suivi régulier du secteur informel, entre autres pour les besoins de la comptabilité nationale, il est recommandé de mettre en œuvre un système intermédiaire d'enquêtes légères annuelles, entre deux enquêtes mixtes, ou d'autres enquêtes de référence.

9. Les comptes nationaux devraient profiter de la mise en place des nouveaux concepts (15^e CIST et Système de Comptabilité Nationale 1993) pour distinguer les activités informelles.

10. Les statisticiens d'enquêtes devraient collaborer étroitement avec les comptes nationaux.

11. Les statisticiens devraient concevoir les enquêtes et en publier les résultats en tenant compte des demandes formulées par les décideurs dans les domaines économiques et sociaux. En outre, ils devraient encourager les décideurs à utiliser systématiquement les résultats des enquêtes pour la mise en œuvre de politiques à l'égard du secteur informel. Dans cette perspective, les nombreuses potentialités du secteur informel et son hétérogénéité invitent à considérer d'autres outils statistiques ou non, en vue d'éclairer les choix de politique économique.



Séminaire sur le Secteur Informel



La lettre d'AFRISTAT peut être obtenue gratuitement sur demande

Directeur de publication : Lamine DIOP
Maquette et impression : IMPRIM COLOR Bamako